

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5413

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* En réalisant un effort territorialisé particulier sur les zones à potentiels pédoclimatiques faibles multi-impactées par l'évolution climatique à l'œuvre ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans le dispositif expérimental présenté dans la réécriture de l'article 1, il vient compléter ce dernier pour en faire une véritable politique intégrée transitoire sur les territoires concernés.

Il le complète de manière à assurer que la souveraineté alimentaire passe également par la réalisation un effort territorialisé particulier sur les zones à potentiels pédoclimatiques faibles multi-impactées par l'évolution climatique à l'œuvre.